

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	24
Représentés	16
Absent	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 3 avril 2024

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

**Étaient représenté.e.s :**

ID ELOUALI Ali donne mandat à FONTAINE Sabrina  
SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha  
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique  
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco  
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine  
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin  
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien  
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE  
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine  
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino  
CHASSAY Laurent donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à DRUART Frédéric

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

.....  
de la publication le  
.....

**O B J E T**

**Approbation de la convention type d'occupation temporaire de  
l'équipement municipal « LA CALYPSO »**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-034-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

## **Approbation de la convention type d'occupation temporaire de l'équipement municipal « LA CALYPSO »**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville souhaite lancer un projet d'expérimentation des usages de tiers-lieux dans l'équipement Calypso sur des thématiques socio-culturelles, d'éducation populaire à l'écologie, d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et d'alimentation durable.

Cette démarche devra se déployer en dehors des temps de fonctionnement d'accueil loisirs de la structure (Mercredi et vacances scolaires). L'objectif étant de créer un espace pluriel et convivial, dédié aux nouveaux usages et besoins, à l'expression artistique et au partage. Le principe est d'ouvrir ces activités à la population.

Pour permettre la réalisation du projet et l'occupation du site par des associations en charge de l'animation, une convention-type d'occupation du domaine public a été établie. Cette convention-type d'occupation temporaire permet d'encadrer les modalités de mise à disposition de l'équipement aux porteurs de projet et de garantir la bonne cohabitation avec les autres activités municipales sur le site. Destinée aux seuls acteurs associatifs dans le cadre du projet expérimental, la convention autorise l'occupation à titre gratuit et ne fera l'objet d'aucune redevance.

### **LE CONSEIL,**

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ces articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu le projet de convention-type d'occupation temporaire dans le cadre du projet expérimental de préfiguration et d'animation de tiers-lieux dans l'équipement municipal « Calypso »,

Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté du 15 mars 2024,

Considérant que la Ville de Choisy-le-Roi souhaite développer de nouveaux modes de coopération avec les acteurs locaux dans les actions de transition écologique et particulièrement au projet de préfiguration et d'animation de tiers-lieux,

Considérant que l'équipement « Calypso » dispose de créneaux disponibles et de bonnes conditions pour accueillir un projet expérimental de préfiguration et d'animation de tiers-lieux pour parfaire son expérience et marquer son empreinte locale dans le cadre de projets de développement de l'attractivité du territoire.

### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> - Approuve la convention d'occupation temporaire dans le cadre du projet expérimental de préfiguration et d'animation de tiers-lieux dans l'équipement municipal « Calypso »,

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte qui en serait un préalable ou la conséquence et à prendre toutes les mesures nécessaires de cette présente convention.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-034-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tonino Panetta', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Choisy le Roi' and 'Mairie' and features a central emblem. A large, faint oval outline is drawn around the signature and the stamp.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-034-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-034-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024